



NEWS

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise une importante enquête sur les ressources et conditions de vie des ménages jusqu'au mois d'avril 2022.

Publié le 13 janvier 2022

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise **jusqu'au mois d'avril 2022** une importante enquête sur les ressources et conditions de vie des Ménages.

- > **Pouvez-vous chauffer votre logement ? Vous acheter des vêtements neufs lorsque les vôtres sont usés ?**
- > **Êtes-vous régulièrement dans l'impossibilité de payer à temps votre loyer, vos mensualités d'emprunt ou vos factures d'électricité ou de gaz ?**
- > **Êtes-vous en mesure de faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros ?**
- > **À votre avis, quel est le revenu mensuel minimal dont vous devez absolument disposer pour finir le mois en subvenant aux dépenses courantes ?**
- > **Sur une échelle allant de 0 à 10, quelle est votre satisfaction concernant la vie que vous menez ?**

C'est sur un échantillon de près de **23 000 logements tirés aléatoirement** sur l'ensemble du territoire qu'un enquêteur de l'**INSEE** prendra contact avec les habitants désignés. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur. Ce dernier sera obligatoirement muni d'une carte officielle l'accréditant.

Il s'agit d'une **enquête en panel** : le principe est de suivre les personnes interrogées d'une année sur l'autre, pendant 4 ans. Ce suivi sur la durée permet de mieux comprendre et analyser les situations de pauvreté et leur évolution.

L'enquête se déroulera en **face-à-face** ou par **téléphone**. En cas d'entretiens en face à face, un ensemble de mesures strictes conformément aux recommandations du Ministère de la Santé sont mises en oeuvre : masques, lingettes et gel hydroalcoolique.

Les réponses fournies lors des entretiens restent **confidentielles**. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Elles serviront uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.

Par ailleurs, cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité et à ce titre, **il est obligatoire d'y répondre**.

Votre participation est essentielle : en répondant à cette enquête, vous représentez près de 1 200 ménages français en moyenne !

[Plus d'infos sur le site de l'INSEE ici \(https://www.insee.fr/fr/information/4230346\)](https://www.insee.fr/fr/information/4230346)